

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE OU ESCADRON	
UNITE BT	
CODE UNITE 05272	PROCÈS-VERBAL N° / 19 1896/1983

PROCÈS - VERBAL
D'ENQUETE PRELIMINAIRE

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

83306006

N° PIÈCES N° FEUILLES

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE **OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES**

NOUS SOUSSIGNÉ(S) MDL/Chef F, D, L, R, B, A, Gendarmes APJ

VU L'ES) ARTICLE(S) **20 et 75 du code de procédure pénale.**

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR **quinze juillet mil neuf cent quatre-vingt-trois** nous sommes avisés téléphonique-ment par M T G demeurant _____ rue _____ à _____, et travail-
lant au camp du _____ à _____ (_____), de la présence d'un objet
volant non identifié qui se déplacerait dans le ciel sens ouest-est, dégageant une
lueur d'une forte intensité, de couleur blanche. M T _____, demande notre concours,
afin de procéder aux constatations d'usage.

Suite à cet appel, une patrouille de notre unité composée par le Gendarme L
ainsi que le Gendarme B _____, se transporte sur les lieux.

CONSTATATIONS ET MESURES CONSERVATOIRES

LIEUX : Camp du B _____ à F _____ (_____), en agglomération, commune de _____
Le dit camp est situé en bordure de la route nationale _____ ainsi que de la
forêt domaniale de _____.

CONDITION ATMOSPHERIQUE : Visibilité bonne, vent nul, ciel dégagé, aucune étoile
n'est encore visible.

MESURES PRISES : Nous rendons compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie
qui en avise les autorités compétentes par message numéro 1166/2 en date
du 15/7/1983.
Le 15/7/1983 nous notons l'évolution de la dite lueur qui dégage une forte
intensité et qui se déplace d'ouest en est, à faible allure.
Evolution de dix degrés environ. La forme et la taille n'ont pu être défini
de façon certaine. Phénomène observé durant une heure environ.
Le 16/7/1983 à 22 heures 15 une patrouille de notre unité composée du
MDL/Chef F _____, du Gendarme B _____, ainsi que du Gendarme G _____ de la
Brigade de Recherches qui a effectué les diverses prises de vue.
La dite patrouille observe un phénomène identique, mais composé cette fois
ci de deux lueurs, évoluant de la même façon.
Lors de son retour, la patrouille rends compte de ces faits à notre Commandant
de Compagnie par message numéro 1437/2 en date du 16/7/1983.

.../...

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	Voir in fine <i>D.G.</i>	DATE DE CLOTURE LE 02/10/1983	VU ET LE CO	
	<input type="checkbox"/>				
	<input type="checkbox"/>				
	<input type="checkbox"/>				
	<input type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES		SIGNATL	

ENQUETE

Pour enquête le 15/7/1983 nous entendons M T G qui nous relate les faits, ainsi que les circonstances dans lesquelles il a vu la dite lueur dans le ciel. De même il nous précise que le même phénomène c'est déjà déroulé le 14/7/1983 à la même heure. (pièce n° 2).

M T est dans l'impossibilité de nous donner des détails quant à la taille et la forme de l'objet.

Suite à ce phénomène, le Groupe d'Etudes des phénomènes aérospatiaux non identifiés (G.E.P.A.N.), prend contact avec notre unité et nous informe que M L de l'E.T.C.A.

passera à notre unité pour prendre possession de la pellicule photographique utilisée, afin de pouvoir exploiter cette dernière.

De même suite à l'entretien entre le Commandant de Compagnie et le Groupe de Recherches Cosmographiques, cet organisme nous fait parvenir un dossier relatant l'analyse astronomique du phénomène aperçu le 15 et le 16/7/1983. (pièce jointe uniquement à la première expédition).

CLOTURE

A ce jour date de clôture du présent procès-verbal, aucun renseignement pouvant nous orienter sur la nature exacte de ce phénomène n'a pu être recueilli. Tout renseignement ayant trait à cette affaire fera le cas échéant l'objet d'une procédure complémentaire.

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

GRUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE
BT

P.V N° 1896 / 19 83

AFFAIRE T G

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE T G

REFERENCES

CE JOUR 15/07/1983 à 22 heures 50

NOUS SOUSSIGNÉ(S), L, R, Gendarme, agent de police judiciaire

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

T, G, ans, gardien, demeurant, rue (), fils P et de L, L, de nationalité française qu nous déclare:

Ce jour j'ai aperçu dans le ciel, vers 22 heures une lueur qui se déplaçait dans l'horizon. Lueur qui se déplaçait de nord-ouest vers l'est. Cette lueur était visible durant 1 heure environ. J'ajoute que ces mêmes faits se sont produit le 14 Juillet 1983 à la même heures, ainsi qu'au même endroit. La dite lueur était toujours de la même intensité; je ne puis vous donné d'autre détails sur cette lueur. Je vous signale ces faits à toutes fins utiles.

Le 15/07/1983 à 23 heures 15.
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue
A signé au carnet de déclarations.

L.A.P.J.

La première avec copie à M le Procureur de la République à

La seconde: à M le Commissaire de la République du Département de

La troisième: Au Général Commandant la Région aérienne

× La quatrième et la cinquième: au Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire, (bureau emploi-renseignement Section opérations.

La sixième à l'Archive:

Groupe de Recherches Cosmographiques

, rue

Tél. :

Monsieur le Commandant de la
Brigade Territoriale de

Vos réf. :

Nos réf. :
G/170/1

Le
Le 27 juillet 1983

Monsieur le Commandant,

Suite à notre conversation téléphonique, vous trouverez ci-joint notre dossier concernant l'identification par analyse astronomique des faits du 15 et 16 juillet 1983 dans la forêt

Nous restons bien sûr à votre entière disposition pour de plus amples renseignements ou d'autres études d'observations.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous signalons que nous ferons parvenir au Centre National d'Etudes Spatiales (G.E.P.A.N.) une copie de notre dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Commandant, l'assurance de notre considération.

Le Président,

P. C

COMPLEMENT D'ENQUETE DESTINE A LA BRIGADE TERRITORIALE DE

Analyse astronomique d'une observation

Identification des phénomènes observés les 15 et 16 juillet 1983
entre 22 et 23 heures locales de la forêt de

1°) Sachant que le phénomène a été observé pour la première fois le vendredi 15 juillet 1983, nous mentionnerons les éphémérides de Jupiter et Saturne de ce jour, compte tenu que leurs variations dans leurs coordonnées équatoriales sont infimes par rapport au 16/07/83 et surtout négligeables pour un témoin oculaire (vous trouverez cependant par souci d'exactitude les coordonnées équatoriales de Vénus au 15 et 16) parcontre, nous mentionnerons les coordonnées équatoriales de la Lune pour les deux jours cités à cause de leur amplitude importante. (Les étoiles mentionnées ont des coordonnées invariables à notre époque).

TABLEAU DES EPHEMERIDES
(Objets célestes mentionnés sur la carte)

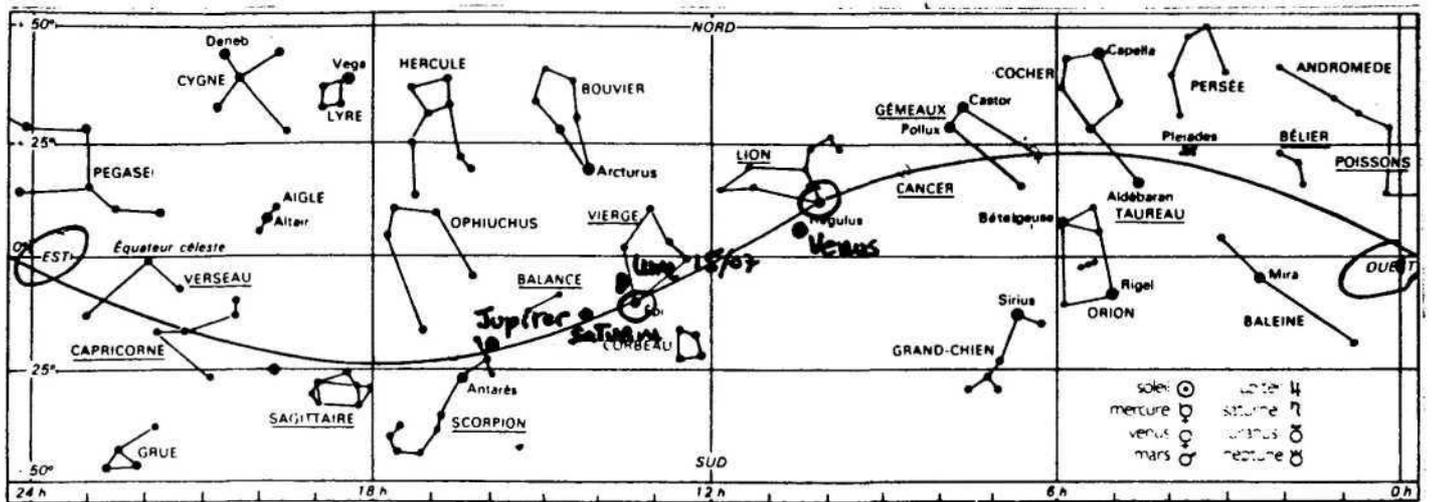
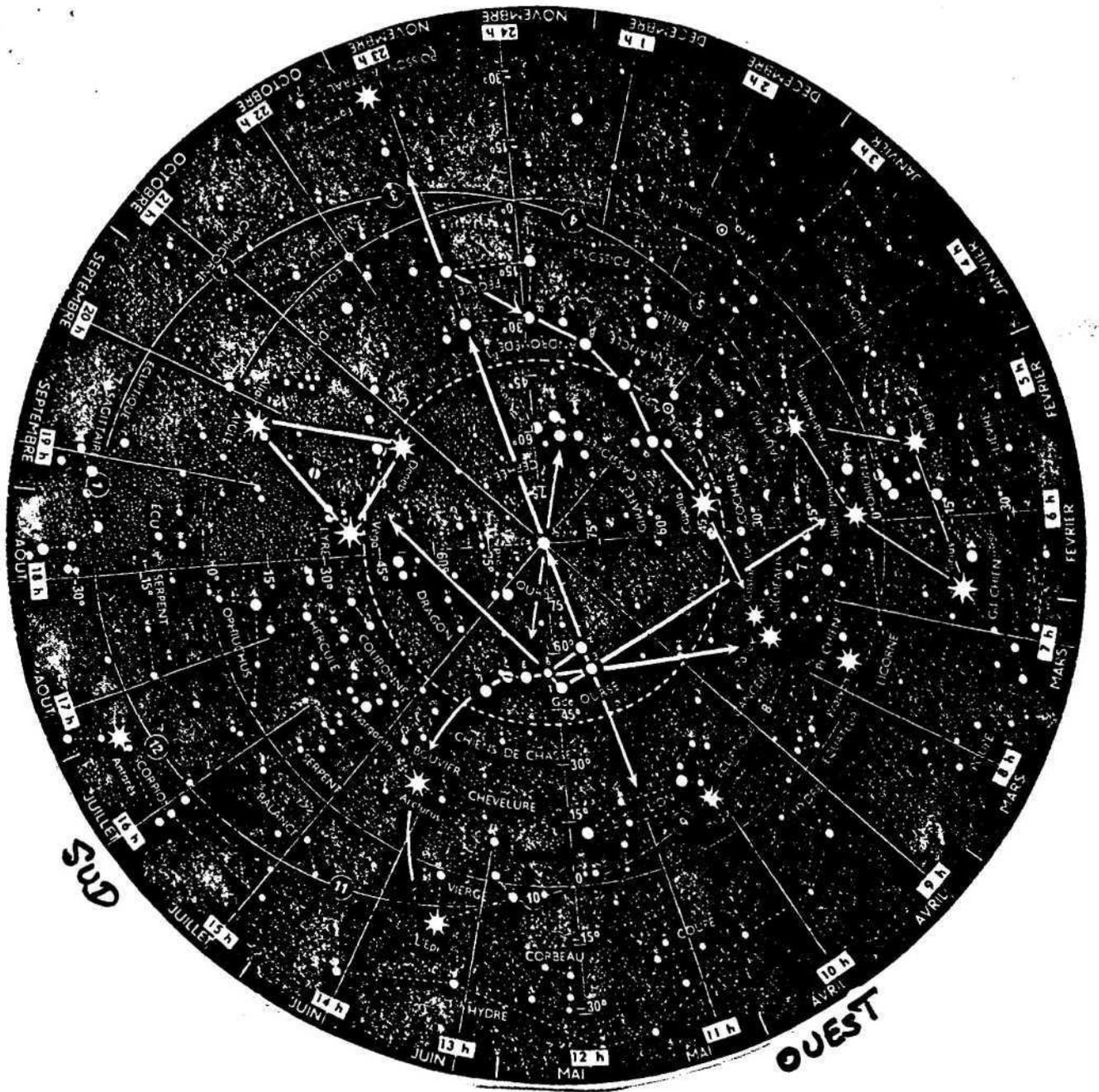
Noms des objets célestes	α (ascension droite)	δ (déclinaison)	T.U.* (temps universel)
Lune 15/07/83	11h 48mn 21s	+ 6°58'	23h
Lune 16/07/83	12h 39mn 53s	+ 1°13'	23h20
Vénus 15/07/83	10h 19mn	+ 9°36'	
Vénus 16/07/83	10h 20mn 39s	+ 9°13'	22h22
Jupiter 15/07/83	15h 58mn	- 19°42'	0h47
Saturne 15/07/83	13h 47mn	- 8°24'	23h30
Régulus Léonis (constellation du Lion)	10h 05mn	+ 12°13'	
Epi spica (constellation de la vierge)	13h 22mn	- 10°54'	

* Lire coucher des planètes en heure T.U.

2°) Cartes du ciel pour le 15 et 16 juillet 1983 :

Nous constatons effectivement que de nombreux objets astronomiques connus sont visibles ces soirs là dans l'horizon ouest et peuvent faire l'objet de confusions. Alors que le Soleil se couche à 19h48 T.U. le 15 et à 19h47 T.U. le 16 (soit 21h47 heure locale),

/...



Carte du 15 et 16 juillet 1983

tous ces objets deviennent donc visibles aux environs de 22 heures dans le ciel nocturne.

L'astre le plus brillant (hormis la Lune) Vénus apparaissant le 1^{er} dans le ciel, cette planète étant à cette époque à son maximum d'éclat (magnitude* - 4,2) elle disparaîtra à l'horizon vers 23h20 heure locale.

Jupiter, d'autre part, peut faire lui aussi l'objet d'une confusion, son éclat étant cependant inférieur à celui de Vénus (magnitude - 1,9) cette planète est située à l'horizon sud proche de la constellation du Scorpion ; la planète Jupiter se couche vers 2h37 heure locale.

Autre planète visible mais d'un éclat encore bien inférieur Saturne (magnitude + 0,96) elle se situe au sud ouest dans la constellation de la vierge, proche de l'étoile Spica de Virgo (épi de la vierge). Saturne se couche vers 1h30 heure locale.

La Lune, quant à elle, plus remarquable dans ces jours 6 et 7 se trouve entre Saturne et Vénus ; cette dernière se couche à 1h le 15 et 1h20 le 16.

Si les phénomènes observés se trouvent vers la droite de la Lune, en regardant l'horizon ouest les 2 astres les plus brillants se trouvent être Vénus et Régulus du Lion : ils décrivent des trajectoires descendantes symétriques par rapport à la rotation de la terre, formant un cortège de 2 point lumineux proches (dont l'un plus lumineux et d'une taille apparente plus importante → Vénus) s'approchant et disparaissant à l'horizon vers 23h20.

Cette description correspond au résumé qui a été cité par le responsable de la brigade territoriale de le Commandant J ainsi que le chef M.

Il est évident que 2 objets aussi proches peuvent se confondre dans leurs formes à l'oeil nu et présenter une physionomie différente de la réalité. Exemple : une forme allongée à l'oeil nu alors qu'une simple paire de jumelles au pouvoir séparateur plus important que l'oeil humain permettra de dissocier 2 objets.

Si les phénomènes observés se trouvent de part et d'autre de la Lune l'un vers l'ouest et l'autre vers le sud, il peut s'agir de Vénus à l'ouest c'est à dire à droite de la Lune, ou de Saturne ; ou encore de Jupiter à gauche de la lune (Jupiter étant à une distance plus importante optiquement de la lune que Saturne). Cependant les deux objets les plus brillants dans ce cas sont Vénus et Jupiter.

Rappelons que Jupiter et Saturne se couchent respectivement à 0h 47 mn T.U. soit 2h 47 mn heure locale ; à 23h30 mn T.U. soit 1h 30 mn heure locale.

Dans ce cas, la durée des observations n'est plus de l'ordre d'une heure mais de 3 à 4 heures environ.

Remarques :

Attention, si l'on pratique une simulation d'observation avec les témoins éventuels par exemple le 19 et 20 de ce mois les conditions d'observations sont nettement différentes : d'une part

*(magnitude : La limite de visibilité à l'oeil nu est d'environ + 6 plus la magnitude décroît plus l'éclat de l'astre est important)

on n'observe plus aussi bien ni aussi longtemps Vénus et surtout Régulus à l'horizon ouest ; d'autre part les témoins éventuels ayant pris comme point de repère la Lune, lors de leur observation, identifieront au moment de la simulation l'objet céleste lumineux le plus proche de cette dernière.

Dans ce cas précis, il s'agira de Jupiter alors qu'au moment de l'observation il s'agissait de Vénus. "Pour un témoin un point lumineux c'est un point lumineux", on ne demande pas au commun des mortels de faire la différence entre Vénus et Jupiter.

Il est significatif de constater que les phénomènes mentionnés sont de caractères répétitifs et présentent les mêmes facteurs d'observations aux jours cités.

La logique ainsi que l'historique des identifications de certains O.V.N.I. nous invitent à considérer ces critères comme des présomptions à une identification astronomique.

Les preuves résultent ensuite de la démonstration des positions des astres au moment des observations.

L'actualité astronomique offrant les soirs d'observations de nombreuses possibilités de confusions pour les divers témoins ayant observé ces phénomènes ; il ne faut pas dans ce cas négliger le fait que ces confusions peuvent avoir des origines diverses dans l'identification. Alors le relevé des coordonnées horizontales sur le terrain pratiqué par tous les témoins permettraient de connaître la source exacte de la confusion pour chacun des témoins *.

La source principale de confusion de l'ensemble des témoins est sans nul doute Vénus pour l'observation à l'origine des faits.

Sources d'informations : Ephémérides 1983 ; Annuaire du bureau des longitudes ; tableau des planètes Sirius ; Ciel et Espace.

* Voir G.R.C. Analyse Astronomique d'une observation.